

République Démocratique du Congo

BUDGET CITOYEN 2016

Chiffres, Politiques publiques, Actions et Mesures en condensé

Kinshasa, Février 2016

AVANT-PROPOS

La Loi de Finances ou le budget est un document qui traduit de manière chiffrée les politiques publiques que le Gouvernement met en œuvre au cours d'une année. Ces politiques s'inscrivent dans le cadre des principales missions de l'Etat que sont l'organisation de l'Administration, la Défense, la Justice, les Affaires économiques, la Protection de l'environnement, la Santé, les Sports ainsi que l'Enseignement et la protection sociale.

Ces missions visent à répondre aux besoins de la population sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, à faire respecter les droits humains et les libertés publiques, à protéger et défendre la population et le territoire national.

Le budget traduit donc la politique du Gouvernement pendant l'année à venir, qui s'exprime sous forme des crédits sollicités devant être convertis en moyens financiers, et à travers les autorisations de prélever les montants des impôts et taxes devant lui permettre de couvrir les dépenses.

Le présent document traduit de manière simplifiée le contenu de la Loi des Finances de l'année 2016. Il est appelé « Budget citoyen ». Il résume et explique les informations budgétaires de base. Il s'agit d'un rapport destiné à la population, présenté dans un langage simple et clair qu'elle peut comprendre et sert en même temps d'outil puissant d'éducation civique.

Notre profonde gratitude à tous les experts du Ministère du Budget qui ont participé à la rédaction du « Budget Citoyen 2016 » et aux différentes structures de la société civile qui ne ménagent aucun effort pour aider le Gouvernement à rendre l'élaboration du budget davantage participatif, afin que cet instrument ne soit pas seulement l'affaire des initiés.

Le Ministre d'Etat, ~~Ministre du Budget,~~

Prof. Michel BONGONGO IKOLI NDOMBO

1^{ère} PARTIE : INTRODUCTION

Dans le cadre de la transparence des finances publiques et par souci de redevabilité, le Gouvernement de la République a pris l'option de publier chaque année un condensé appelé « Budget citoyen ». Ce document rédigé en des termes simplifiés permet l'accessibilité à l'information budgétaire par les lecteurs ou utilisateurs ne possédant pas de connaissances ni de pré-requis dans le domaine du budget afin de leur permettre d'être informé de ce que fait le Gouvernement à travers les ressources publiques collectées.

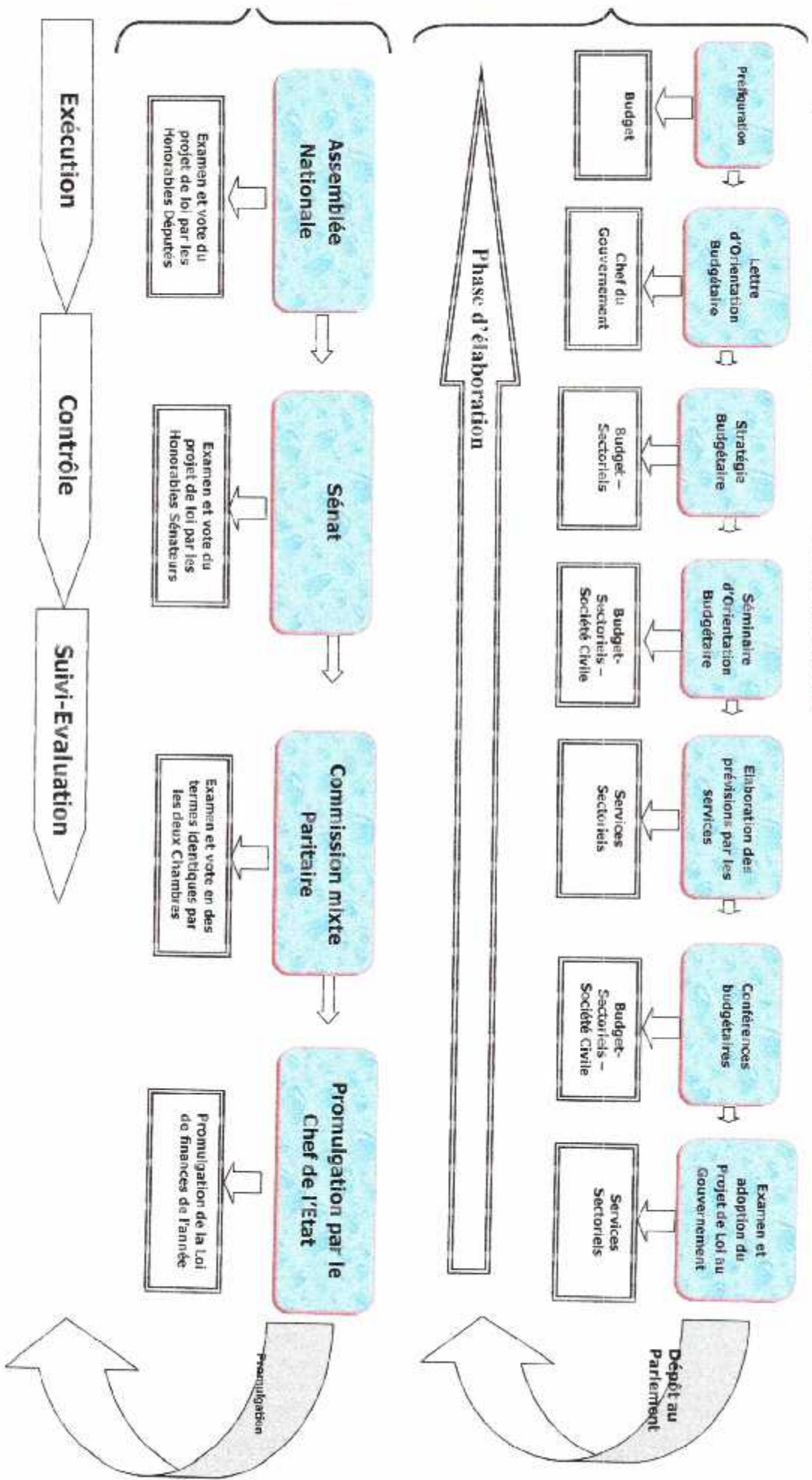
Comme d'aucuns le savent, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges de l'Etat au cours d'une année.

Dans son cheminement, le budget passe par l'élaboration, l'adoption, la promulgation, l'exécution, le contrôle et le suivi-évaluation.

Figure n°1 : Cheminement du Budget

- a) L'élaboration du projet de budget est de la responsabilité du gouvernement. Chaque ministère sectoriel fait ses prévisions et le Ministère du Budget en assure la coordination. A l'issue de ce travail, le gouvernement, au niveau central, produit un document appelé « projet de Loi de finances de l'année ». Au niveau provincial, on parle du projet d'édit budgétaire et au niveau de l'entité territoriale décentralisée, de la décision budgétaire.
- b) L'adoption du budget relève de la responsabilité du Parlement au niveau central. Le projet de loi de finances est examiné et voté par l'Assemblée nationale puis par le Sénat. Au niveau provincial, l'Assemblée provinciale examine et vote le projet d'édit budgétaire, tandis qu'au niveau des ETC (ville, commune ou territoire, secteur ou chefferie), le projet de décision budgétaire est examiné et voté par les organes délibérants locaux.
- c) La promulgation : Si le projet de Loi de finances est adopté par le Parlement, il est transmis au Président de la République pour promulgation. Une fois promulguée, cette « Loi de finances » constitue l'ensemble des autorisations données au Gouvernement par le Parlement pour prélever les impôts, emprunter de l'argent et engager des dépenses liées aux besoins des citoyens et de l'Etat. L'édit budgétaire est promulgué par le Gouverneur de province et la décision budgétaire par le responsable de l'exécutif local. A la fin, les budgets des trois niveaux de pouvoirs doivent être consolidés. On parle alors du budget de l'Etat ou de la loi de consolidation budgétaire qui est la somme du budget du Pouvoir Central (Loi de Finances) et des budgets provinciaux (Edits d'Intégration Budgétaire, c'est-à-dire édits budgétaires et décisions budgétaires consolidées).
- d) L'Exécution : c'est le travail du Gouvernement qui utilise les autorisations accordées par le Parlement pour prélever les impôts, emprunter et engager les dépenses liées aux besoins des citoyens et de l'Etat. De même, le gouvernement provincial exécute son édit budgétaire et l'entité territoriale décentralisée sa décision budgétaire. Chaque niveau de pouvoir exécute donc son budget indistinctement.
- e) Le Contrôle : Il consiste à vérifier la manière dont les impôts ont été prélevés, les emprunts ont été contractés et les dépenses exécutées par le gouvernement, les administrations ainsi que les services et établissements publics. On vérifie notamment si la recette ou la dépense est régulière et légale. La Direction du contrôle budgétaire, service du Ministère du Budget, assure le contrôle à priori, c'est-à-dire assure le contrôle administratif de l'exécution d'une dépense budgétaire, la Cour des Comptes le contrôle juridictionnel, c'est-à-dire vérifie, à posteriori, et sur pièces, la régularité des opérations exécutées en matière de recettes, de dépenses et de trésorerie retraçables dans la comptabilité du Pouvoir central. Le Parlement assure le contrôle parlementaire et exerce un contrôle politique effectué au niveau provincial par l'Assemblée provinciale et les organes délibérants locaux. La population est aussi appelée à exercer son contrôle. Ce contrôle citoyen est assuré par la société civile.
- f) Le Suivi-évaluation : Des suivis et des évaluations périodiques sont également accomplis tout au long du processus budgétaire. A cet effet, on compare les prévisions aux exécutions, l'exécution financière à l'exécution physique, les indicateurs initiaux à ceux exécutés. Ces évaluations apparaissent dans les états de suivi budgétaire, les rapports d'exécution du budget, la loi portant reddition des comptes ainsi que le règlement définitif du budget.

Figure n°2 : Processus de préparation et d'adoption du budget



2^{ème} PARTIE: CONTEXTE, CARACTERISTIQUES ET OBJECTIFS DU BUDGET 2016

1. Contexte d'élaboration

Le budget contient des aspects politiques, sociaux, économiques ou culturels.

Pour élaborer le Budget 2016, le Gouvernement a tenu compte du contexte politique, diplomatique, sécuritaire et économique du pays, notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) ;
- la baisse des cours des principales matières premières d'exportation du pays entraînant non seulement le ralentissement de la croissance économique en 2015, mais aussi la baisse du niveau des recettes attendues ;
- l'organisation des élections ainsi que le découpage territorial ;
- les objectifs reflétés dans la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG) dont les politiques visent à soutenir la croissance économique et à intervenir efficacement dans les secteurs sociaux, en vue de réduire la pauvreté ;

La présentation des recettes et des dépenses a été influée par la nouvelle nomenclature budgétaire produite en 2015, elle permet essentiellement :

- pour les recettes, d'assurer la traçabilité et la fiabilité de l'information budgétaire, d'appréhender le niveau des ressources mobilisées, de catégoriser l'origine de la ressource et le bailleur en sus de l'amélioration de l'information sur le service mobilisateur ;
- pour les dépenses, de rationaliser les structures administratives, d'intégrer la classification programmatique pour la mise en œuvre des budgets-programmes à l'horizon 2018 et de mettre à jour les natures économiques par l'établissement d'un lien entre celles-ci et le Plan Comptable de l'Etat. Elle prend également en compte la décentralisation telle que prônée par la Constitution.

2. Objectifs du Gouvernement en matière de politique budgétaire

La Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement pour la période de 2015 à 2017 a été soumise à discussion au cours du Séminaire d'Orientation Budgétaire (SOB), qui a regroupé d'une part, le Ministère du Budget et d'autre part, les services publics et la société civile dans sa diversité (syndicats, confessions religieuses, patronat) en vue d'accroître la transparence et la participation citoyenne dans l'élaboration du budget de l'Etat par des propositions et solutions partagées.

Le Budget 2016 est donc le reflet des politiques publiques contenues dans la PBAG et en même temps la traduction des recommandations issues des échanges avec les différentes parties prenantes. Vu sous cet angle et en plus de la détermination des agrégats budgétaires en harmonie avec les perspectives macroéconomiques, la démarche des consultations préalables des acteurs publics et privés sur les choix des stratégies à prendre en compte a placé le Budget 2016 au centre de la conduite des politiques du pays. En même temps, elle renforce la crédibilité, l'exhaustivité, la transparence et la soutenabilité budgétaire.

Les six (6) principaux axes stratégiques contenus dans le Programme d'Action du Gouvernement se résument en :

- Axe 1** : Poursuivre les réformes Institutionnelles pour améliorer l'efficacité de l'Etat (réforme de l'administration publique, de l'armée et des services de sécurité, de la justice, des finances publiques, décentralisation) ;
- Axe 2** : Accélérer la croissance économique tout en maintenant la stabilité macroéconomique ;

Axe 3 : Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ;

Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ;

Axe 5 : Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ; et

Axe 6 : Renforcer la diplomatie et la coopération au développement.

Par rapport aux axes stratégiques évoqués ci-dessus, la politique budgétaire du Gouvernement vise tout au long de la mandature les objectifs ci-après :

- allouer des crédits budgétaires à partir des objectifs du PAG tels que contenus dans les six axes ;
- répartir les crédits budgétaires en tenant compte de l'équilibre géographique;
- assurer la qualité et la composition des dépenses ;
- identifier les sources de financement du PAG et des espaces budgétaires.

On peut voir les objectifs de la politique économique du Gouvernement à travers les indicateurs macroéconomiques repris dans l'encadré 2.

Encadré 2 : Les indicateurs macroéconomiques

Pour projeter ses prévisions, le Gouvernement est obligé de se référer à l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale des quatre secteurs de l'économie (finances publiques, secteur monétaire, secteur réel et secteur extérieur) qui peuvent l'influencer et qui sont captés par ce que l'on appelle des indicateurs macroéconomiques.

Ces indicateurs montrent l'état de la situation économique du pays à un moment donné et leur variation peut soit l'améliorer, soit la dégrader. Les indicateurs les plus communément utilisés sont le Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la production du pays, le taux d'inflation, le taux de croissance, le taux de change moyen.

Les indicateurs macroéconomiques utilisés pour l'élaboration du budget de l'exercice 2016 regorgent les syndromes de la stabilité et se présentent comme suit :

- Taux de croissance du PIB : **9,0%**
- Déflateur du PIB : **3,41%**
- Taux d'inflation moyen : **3,3%**
- Taux de change moyen : **933,45 FC/USD**
- Taux de change fin période : **939,9 FC/USD**
- PIB nominal : **41.027 milliards de FC**

On peut voir aussi les objectifs du Gouvernement dans les politiques publiques qu'il va appliquer en 2016 et les allocations budgétaires qui ont été faites.

En matière des recettes, le Gouvernement prend en compte l'amélioration du climat des affaires, la réforme fiscale par la modernisation des Régies financières (DGDA, DGI et DGRAD) et le recours à l'emprunt obligataire à lever sur le marché financier interne ou extérieur. D'où le renforcement dans la loi de finances 2016 des mesures d'encadrement des recettes.

En matière des dépenses, les allocations suivant les principales priorités ou axes stratégiques du programme d'action du Gouvernement montrent les politiques publiques qu'il veut appliquer et les objectifs fixés ou cibles.

3^{ème} PARTIE : CONTENU DU BUDGET 2016

Le Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2016 est présenté en équilibre à hauteur de **8.476,4 milliards de FC** en recettes et en dépenses, il accuse un solde nul ou zéro. En respect de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ou LOFIP en son article 20, le Budget du Pouvoir central de l'année 2016 comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux tant pour les recettes que pour les dépenses.

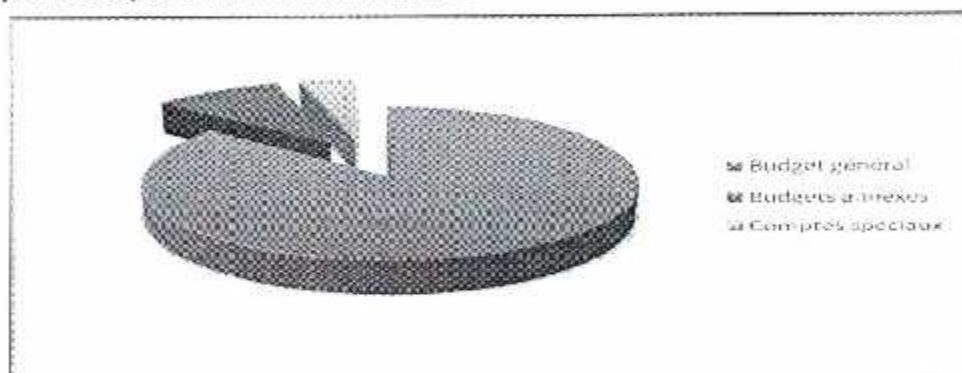
Tableau n°1 : Tableau récapitulatif des ressources et charges de l'Etat pour 2016

N°	RECETTES	BUDGET 2015	BUDGET 2016	VARIATION 2016 - 2015	Taux de variation (En %)
A	BUDGET GENERAL	7 586,2	7 282,1	-387,7	-4,0
1	RECETTES INTERNES	6 004,2	5 868,2	-136,0	-2,3
1.1	RECETTES COURANTES	6 004,2	5 774,9	-229,3	-3,8
	DGDA	2 579,3	2 579,9	0,6	0,0
	DGI	2 374,8	2 296,0	-78,8	-3,3
	NON FISCALES	622,5	723,1	100,6	16,3
	PETROLIERS PRODUCTEURS	427,5	175,8	-251,7	-58,9
1.2	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	93,3	93,3	
2	RECETTES EXTERIEURES	1 582,0	1 413,9	-168,1	-10,6
B	BUDGETS ANNEXES	535,0	830,4	295,4	55,2
C	COMPTES SPECIAUX	375,1	363,9	-11,2	-3,0
	RECETTES TOTALES	8 496,3	8 476,4	-19,9	-0,2
N°	DEPENSES	BUDGET 2015	BUDGET 2016	VARIATION	Taux de variation (En %)
A	BUDGET GENERAL	7 586,2	7 282,1	-304,1	-4,0
1	DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	236,8	197,1	-39,7	-16,8
2	FRAIS FINANCIERS	104,5	104,5	0,0	0,0
3	DEPENSES DE PERSONNEL	1 960,7	2 195,9	235,2	10,5
4	BIFNS ET MATERIELS	263,2	221,2	-42,0	-16,6
5	DEPENSES DE PRESTATIONS	413,3	384,9	-28,4	-6,9
6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE LETAT	1 833,8	2 163,7	329,9	18,0
7	EQUIPEMENTS	1 669,2	1 373,8	-295,4	-17,7
8	CONSTRUCTIONS, REFECTIONS, REHABILITATIONS	1 099,7	669,0	-430,7	-39,2
B	BUDGETS ANNEXES	535,0	830,4	295,4	55,2
C	COMPTES SPECIAUX	375,1	363,9	-11,2	-3,0
	DEPENSES TOTALES	8 496,3	8 476,4	-19,9	-0,2
	SOLDE	0,0	0,0		

3.1. En matière des recettes

- **Les recettes du budget général** sont composées des recettes internes et extérieures.
Les recettes du budget général représentent **7.282,1 milliards de FC**, soit 85,9% de toutes les recettes du budget et ont connu une régression de **4,0%** par rapport à celles de 2015.
- **Les recettes des budgets Annexes** sont arrêtées à **830,4 milliards de FC**, soit une augmentation de 55,2% par rapport à 2015. Elles représentent 9,8% des recettes totales.
- **Les recettes des comptes spéciaux** sont chiffrées à **363,9 milliards de FC**, soit une régression de 2,9% par rapport à 2015 et représentent 4,3% des recettes totales.

Graphique 1: Composition des recettes totales



Pour l'exercice 2016, les recettes internes sont composées des recettes courantes de l'ordre de **5.774,9 milliards de FC** et des recettes exceptionnelles de **93,3 milliards de FC**, soit respectivement **68,1%** et **1,1%** des parts du total du budget.

Les recettes internes comprennent les recettes des douanes et accises pour un montant de **2.579,9 milliards de FC**, les recettes des impôts à hauteur de **2.296,0 milliards de FC**, les recettes non fiscales chiffrées à **723,2 milliards de FC** ainsi que les recettes des pétroliers producteurs de **175,8 milliards de FC**.

Les recettes exceptionnelles alignées en 2016 proviendront des emprunts obligataires que le Gouvernement compte lever sur le plan interne pour le financement des investissements dans les secteurs porteurs de croissance comme l'Agriculture, le Développement rural, l'Energie, etc.

Les recettes extérieures s'élèvent à **1.413,9 milliards de FC** et sont constituées :

- des recettes d'appuis budgétaires de **38,1 milliards de FC** comprenant un montant de 30,4 milliards de FC au titre d'allègement issu du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) conclu avec la France pour financer notamment le secteur de l'éducation et 7,7 milliards de FC provenant de l'Espagne pour le projet de lutte contre le paludisme ;
- des recettes de financement des investissements de **1.375,8 milliards de FC** comprennent des dons projets de **606,2 milliards de FC** et des emprunts projets de **769,6 milliards de FC** qui comprennent notamment une enveloppe de **653,4 milliards de FC** au titre d'emprunts obligataires à contracter sur le marché financier international pour le financement des projets des secteurs porteurs de croissance tel (Agriculture, Développement rural, etc). Un montant de 100 milliards de FC est également attendu du partenariat conclu entre le Gouvernement et le consortium HUAWEI pour l'informatisation et la télécommunication des Administrations financières ainsi que la construction des hôpitaux généraux de référence, des centres de santé et des écoles techniques et professionnelles.

Les Recettes des budgets annexes qui sont intégrées dans le budget 2016 sont celles produites par les universités, instituts supérieurs et hôpitaux généraux de référence de l'Etat.

Les Recettes des comptes spéciaux sont produites par les structures qui bénéficient des pouvoirs de collecter une catégorie ou une quotité des recettes et de les affecter dans les projets repris dans leurs programmes d'actions. C'est le cas de péage avec le Fonds National Entretien Routier (FONER) ou de la taxe pétrolière pour le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI).

3.1.1. Politiques en matière des recettes

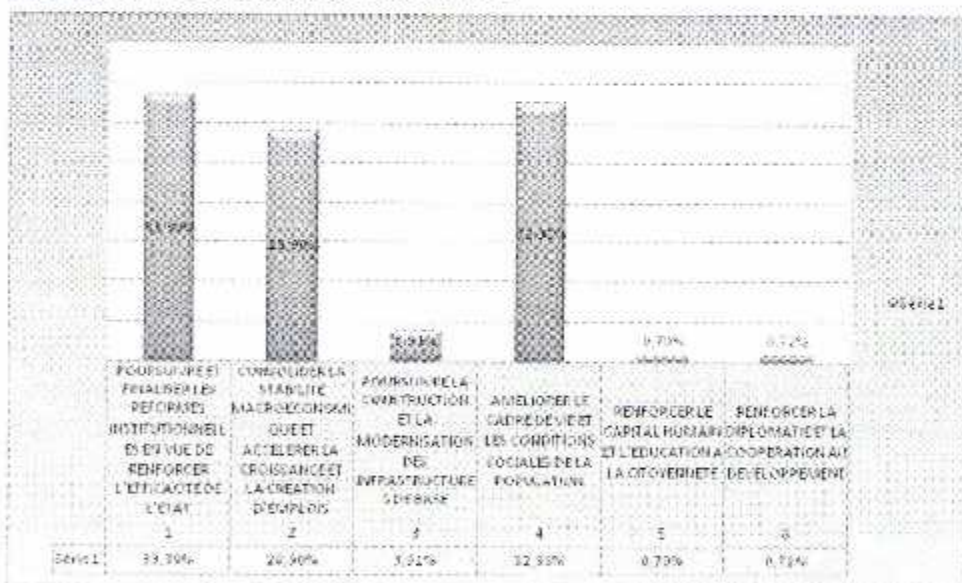
La réalisation des recettes est tributaire des mesures fiscales et administratives, notamment : (i) l'audit du secteur des télécommunications ; (ii) la comptabilisation des recettes du stock de sécurité émergeant dans la structure des prix des produits pétroliers ; (iii) la retenue à la source de 14% sur les factures des prestations des entreprises d'origine étrangère non établies en RDC ; (iv) la retenue à la source de l'IPR des membres des institutions politiques nationales et provinciales ainsi que ceux des entreprises publiques ; (v) l'accélération du processus de libéralisation des assurances et recours au financement extérieur et aux capitaux extérieurs; (vi) la retenue à la source de l'IPR des membres des institutions politiques nationales et provinciales ainsi que de ceux des entreprises publiques.

3.2. En matière des dépenses

Outre la présentation du Budget suivant les classifications économique ou par nature, administrative et par grandes fonctions de l'Etat, la LOFIP prévoit d'autres classifications.

Par axe du programme d'actions du gouvernement (PAG), les dépenses de 2016 expriment les politiques publiques ou les priorités que le Gouvernement veut appliquer en cette année aux six axes du PAG.

Graphique 4: Composition par axe du PAG

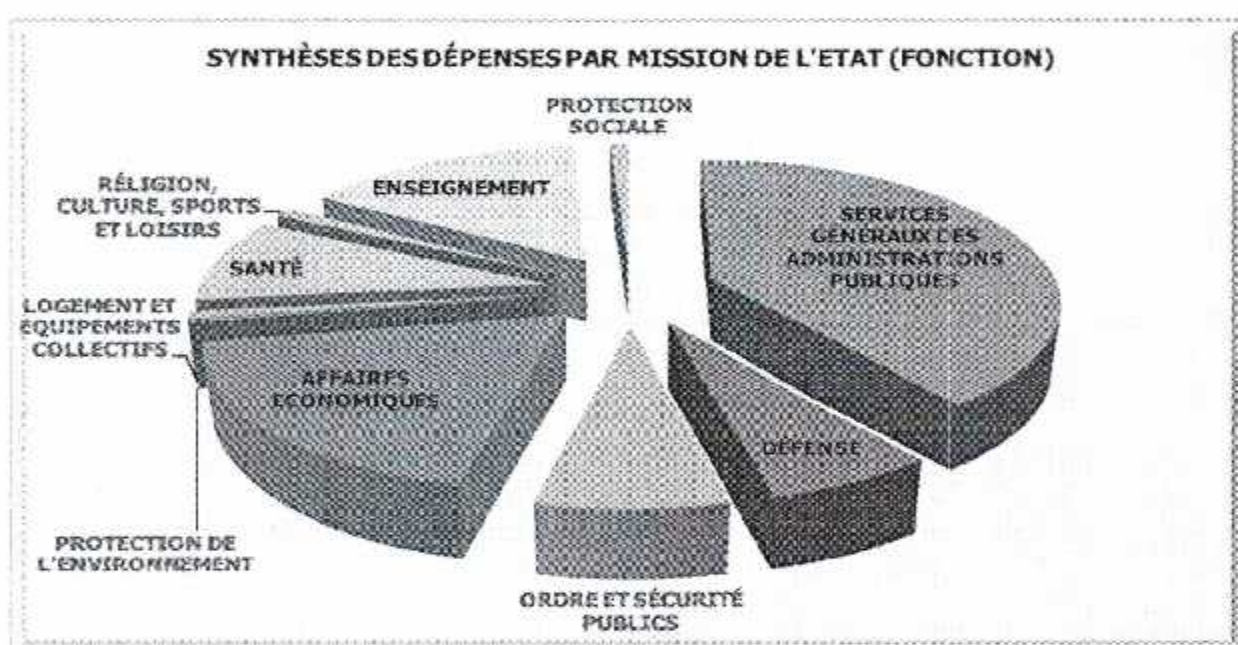


- 1°. Pour la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat,** le Gouvernement a prévu **2.431,3 milliards de FC** représentant **33,39%** du budget général. Ce montant va servir notamment à améliorer les procédures de prise des décisions publiques (**990,7 milliards de FC**), organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions publiques (**43,6 milliards de FC**), poursuivre le processus de décentralisation (**320,7 milliards de FC**), reformer l'administration Publique (**53,5 milliards de FC**), l'armée (**473,7 milliards de FC**), la Police (**248,2 milliards de FC**), les services de sécurité (**101,6 milliards de FC**), le système judiciaire (**128,4 milliards de FC**), promouvoir les droits de l'homme (**8,2 milliards de FC**), lutter contre la corruption et l'impunité (**49,4 milliards de FC**), promouvoir le genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant (**13,5 milliards de FC**).
- 2°. Pour maintenir la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois,** le budget a prévu **2.104,5 milliards de FC** représentant **28,9%** du budget général. Ce montant sera utilisé pour consolider la stabilité macroéconomique (**1.127,1 milliards de FC**), poursuivre des réformes se rapportant à la structure de l'économie (**6,1 milliards de FC**), développer des industries de transformation et des industries structurantes comme les parcs agricoles (**9,9 milliards de FC**), promouvoir les politiques favorables à la création d'emploi, (**14,6 milliards de FC**), la classe moyenne et protéger le petit commerce (**2,6 milliards de FC**), consolider et étendre les activités de la micro finance (**30,5 milliards de FC**), la croissance du secteur agricole et élevage (**628,5 milliards de FC**), la croissance du secteur de la chasse et de la Pêche (**5,6 milliards de FC**), la croissance du secteur des Mines (**19,9 milliards de FC**), la croissance du secteur des hydrocarbures et du gaz naturel (**20,1 milliards de FC**), la croissance du secteur des télécommunications de l'information et de la télécommunication et des nouvelles technologies (NTIC) (**107,2 milliards de FC**), la croissance du secteur de la forêt (**3,2 milliards de FC**), la croissance du secteur du Tourisme (**15,4 milliards de FC**), la croissance du secteur de l'environnement (**6,9 milliards de FC**), la croissance du secteur de l'électricité (**106,9 milliards de FC**).
- 3°. L'Etat va aussi poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base** et un budget de **284,6 milliards de FC** y est alloué soit **3,91%** du budget général. Une bonne partie est destinée à la construction et à la réhabilitation des routes (**122,3 milliards de FC**), des voiries (**6,5 milliards de FC**), des ports et aéroports (**1,8 milliards de FC**), du transport ferroviaire (**49,4 milliards de FC**), des voies maritimes et fluviales navigables (**18,1 milliards de FC**). Une autre partie renforcera les réformes institutionnelles du secteur des infrastructures (**6,0 milliards de FC**) ainsi que le cadre et priorité d'intervention (**80,5 milliards de FC**);
- 4°. Pour améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la Population, l'Etat a pris l'option d'intervenir en 2015 pour 2.358,3 milliards de FC, soit 32,39% du budget général.** Ce montant servira pour améliorer la desserte en eau potable (**23,9 milliards de FC**), en électricité en milieu rural (**18,2 milliards de FC**), l'habitat-urbanisme-foncier (**23,8 milliards de FC**), le transport en commun (**36,2 milliards de FC**), la santé (**679,8 milliards de FC**), l'éducation (**1.111,8 milliards de FC**), les sports et loisirs (**24,2 milliards de FC**), la culture (**10,5 milliards de FC**), le niveau de revenu et du pouvoir d'achat (**301,6 milliards de FC**), la protection sociale et la réforme de la sécurité sociale (**45,3 milliards de FC**), le régime des retraités (**9,5 milliards de FC**), la réduction des inégalités et de la vulnérabilité (**5,3 milliards de FC**). Il est prévu également **4,5 milliards de FC** pour assainir le milieu et **63,7 milliards de FC** pour la dynamique communautaire.

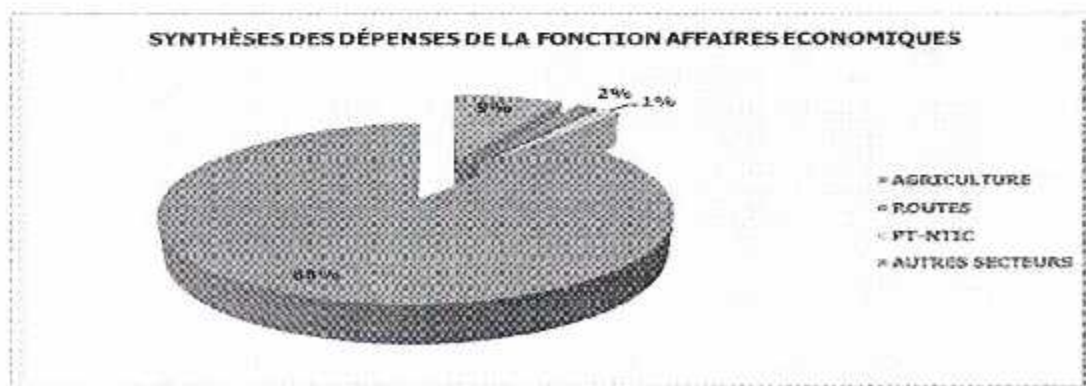
5°. *En vue de renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté à travers les différentes formations, ateliers, spots et autres*, un budget de **50,8 milliards de FC** est prévu représentant une part de **0,70%** du budget général dont **15,4 milliards de FC** pour assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail et **35,4 milliards de FC** pour l'initiation à la nouvelle citoyenneté.

6°. *Pour renforcer la diplomatie et la coopération au développement*, un budget de **52,6 milliards de FC** est consacré, soit une part de **0,72%** dans le budget général. Ces actions permettront de redéfinir une politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier international (**41,8 milliards de FC**) et renforcer la coopération internationale et régionale (**10,8 milliards de FC**).

Le Budget de l'année en cours, ventilé par grandes missions de l'Etat peut se décliner comme indiqués dans le graphique ci-après :



L'analyse des grandes missions de l'Etat intègre l'Agriculture, le Transport routier ainsi que les PT-NTIC dans la fonction « Affaires économiques ». Pour l'exercice 2016, la part consacrée à l'Agriculture atteint **8,63%** tel que décliné dans la figure ci-après :



Le Budget 2016 a également un contenu par nature des dépenses présentées comme suit :

- **Dettes publiques et frais financiers** arrêtés à **301,6 milliards de FC**, soit une diminution de **11,6%** par rapport à 2015 et représentent **5,2%** des recettes courantes et **0,7%** du PIB.

Les crédits sont prévus pour le remboursement d'une fraction de la dette intérieure et de la créance titrisée de la BCC.

- **Dépenses de personnel** (rémunération) chiffrées à **2.050,7 milliards de FC**, soit un accroissement de **12,6%** par rapport à 2015 et représentent **35,5%** des recettes courantes et **5,0%** du PIB.

Pour l'exercice 2016, le Gouvernement a pris la décision de mécaniser une quotité des enseignants de près de 12.500 et pourra être renforcée avec les actions vigoureuses en cours en matière de contrôle de la paie visant une plus grande maîtrise des effectifs et des masses salariales.

Les actions essentielles de la politique salariale reposent sur la poursuite de la rationalisation des rémunérations, la mécanisation des non payés des secteurs de l'EPSP et de la Santé, la correction de la tension salariale à la Défense et à la Police Nationale, l'amélioration du barème des Magistrats, le recrutement au sein de la Police et des FARDC, la prise en compte du CNDH, la motivation des services de l'Etat chargés notamment du contrôle financier et de la mobilisation des ressources.

- **Dépenses des Biens, matériels et prestations** destinées au fonctionnement des institutions et ministères, charges communes ainsi qu'au financement des réformes estimés à **993,6 milliards de FC**, soit une diminution de **11,8%** par rapport à 2015 et représentent **17,2%** des recettes courantes et **2,4%** du PIB.

A la suite de la mesure de réduction de train de vie des institutions politiques et des différentes structures de l'Etat, une attention particulière a été accordée aux crédits de fonctionnement des secteurs sociaux, à savoir la Santé, l'Enseignement Primaire et Secondaire, l'Enseignement Technique et Professionnel, l'Agriculture et le Développement Rural. Outre les crédits liés à la réforme des finances publiques et de l'Administration publique pour le renforcement du capital humain et la préparation de la relève au sein de l'Administration publique, ces dépenses se rapportent également à la prise en compte de frais d'assurance des véhicules de l'Etat.

- **Transferts et subventions** fixés à **1.337,1 milliards de FC**, soit un accroissement de **0,9%** par rapport à 2015 et représentent **23,2%** des recettes courantes et **3,3%** du PIB.

Pour l'exercice 2016, les crédits alignés au titre de la subvention et transfert prennent en compte les besoins de fonctionnement des nouvelles provinces, la garantie du stock de sécurité émergeant dans la structure des prix des produits pétroliers ainsi que la couverture de la partie remboursable de la TVA.

- **Dépenses d'investissement** s'élèvent à **2.042,8 milliards de FC**, soit une régression de **26,2%** par rapport à 2015 et représentent **35,4%** des recettes courantes et **5,0%** du PIB. En ressources internes comme en ressources extérieures, le Gouvernement entend lever les fonds au titre d'emprunt obligataire pour financer les projets porteurs de croissance et l'informatisation et la télécommunication des Administrations financières ainsi que la construction des hôpitaux généraux de référence, des centres de santé et des écoles techniques et professionnels ainsi que l'informatisation des Administrations financières dans le cadre du consortium Huawei-Argisol. Divers autres projets sont aussi alignés pour cet exercice, il s'agit notamment de la certification des réserves pétrolières et gazières, de la quote-part de l'Etat dans le capital de la CILU et de la sucrerie de KILIBA, de l'extension en province du Cadre Permanent de Concertation Economique et de la quote-part dans le fonds GAVI.
- **Dépenses exceptionnelles** s'élèvent à **556,3 milliards de FC**, soit un accroissement de **173,2%** par rapport à 2015 et représentent **9,6%** des recettes courantes et **1,4%** du PIB. Elles vont permettre en financement interne et externe à la prise en compte des opérations électorales ainsi qu'à la provision pour les sinistres et calamités.

En gros, comme dit ci-haut, le Budget est l'instrument par excellence de la conduite de la politique économique du Gouvernement. De ce point de vue, il joue un grand rôle pour réformer l'Etat, instaurer la démocratie et la décentralisation.